



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2019

OBJET :

DE-19-09--33) CREATION D'UNE OFFRE COMPLEMENTAIRE
D'ABONNEMENTS AU DOME DE VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190925-lmc1H6689H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019 Date de Publication : 30/09/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 29 mars 2017 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme de Vincennes ;

Vu le Contrat de concession signée avec la société Action Développement Loisir « Espace Récréa » le 26 juin 2017 et son article 30 sur la tarification ;

Vu la proposition de la société Action Développement Loisir « Espace Récréa » concernant l'ajout d'une offre complémentaire d'abonnements au sein de la grille tarifaire initialement prévue au contrat ;

Considérant que cette proposition s'inscrit dans les objectifs fixés par la Ville de Vincennes dans le contrat de concession, visant à diversifier l'offre d'activités au Dôme de Vincennes afin de répondre aux attentes des usagers ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 19 septembre 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (2 abstention(s) : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE,),

ARTICLE I : Décide de créer les tarifs mensuels et annuels correspondants aux abonnements suivants :

- Abonnement ESSENTIAL comprenant la pratique d'activités « Basic » et l'accès illimité à l'espace aquatique.

	Résidents	Non résidents
Tarif mensuel	35 €	36,60 €
Tarif annuel	390 €	410 €

- Abonnement EXCELLENCE comprenant la pratique d'activités « Basic » et « Premium », l'accès illimité à l'espace aquatique, aux soirées événementielles et au parking.

	Résidents	Non résidents
Tarif mensuel	61,20 €	64,30 €
Tarif annuel	670 €	700 €

ARTICLE II : Dit que ces dispositions s'appliquent à compter de la saison 2019-2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé